



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/07

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mars 2018

PRESENTS : Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN.

ABSENT : François PINATEL (pouvoir à Roger GIRAUD).

Secrétaire de séance : Florence GONON.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 5 mars 2018 : acceptation du devis de l'entreprise SEMAPHORES pour une mission d'audit de la SEM du Nid d'Aigle et proposition de scénario pour sortie de la SEM. Montant du devis : 6 588,00 € TTC.

Décision du 5 mars 2018 : acceptation du devis de l'entreprise SASU ELECTRICITE TROUILLOUX pour les modifications électriques demandées par le contrôle annuel des installations dans le bâtiment mairie-école-garderie et la salle polyvalente. Montant du devis : 4 166,40 € TTC.

Décision du 19 mars 2018 : acceptation du devis de l'entreprise VERNEIN pour le fleurissement 2018. Montant du devis : 1 065,99 € TTC.

Décision du 30 mars 2018 : acceptation du devis de l'entreprise START ENERGY pour la fourniture d'un convertisseur 24-230V pour l'installation solaire des Mouterres. Montant du devis : 2 238,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

